



RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITÉ-ÉGALITÉ-PAIX

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

**SECRETARIAT TECHNIQUE DE LA COMMISSION
NATIONALE DES MARCHES PUBLICS**

Rapport annuel des activités de la Commission Nationale des Marchés Publics

Exercice 2021

Ce présent rapport met en évidence les activités de la CNMP durant l'année 2021. La conformité réglementaire, les règles de bonne pratique ainsi que toute autre activité relative à la passation des marchés sont énumérés dans ce document.

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION NATIONALE
DES MARCHÉS PUBLICS POUR L'ANNÉE 2021**

Sigles et abréviations

Liste des graphiques

INTRODUCTION

- 1- Présentation de la Commission Nationale des Marchés Publics
 - a. Composition et Fonctionnement
 - b. Le Secrétariat Technique de la CNMP
 - c. Le Comité de Règlement des Différends

PARTIE A : STATISTIQUES DES MARCHES PUBLICS

- I. Répartition des marchés par administration contractante
- II. Répartition des marchés par nature.
- III. Répartition des marchés par mode de passation
- IV. Répartition des marchés par source de financement
- V. Statuts des attributaires
- VI. Statuts des bailleurs
- VII. Avenants, résiliations et offres infructueuses
 1. Avenants
 2. Résiliations
 3. Résiliations

PARTIE B : REFORMES DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES

- 1- Réformes de réorganisation et de renforcement du fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics.
- 2- Opérationnalisation du Comité de Règlement des Différends
- 3- Suivi des Plans de Passations des Marchés et des Plans de Travail et des Budgets Annuels (PTBA)
- 4- Réflexion menée avec le Ministère de l'Economie et des Finances Chargé de l'Industrie et les Ministères afin de renforcer la notion de préférence nationale dans la commande publique à travers l'insertion de cette dernière dans les conventions de financement et dans les dossiers d'appels d'offres.
- 5- Mise en place d'une feuille de route relative à la réforme du cadre juridique et institutionnel de la Passation des Marchés Publics.
 - 5.1-Découpage du processus de transformation
 - 5.2-Renforcement des capacités

ANNEXES

- **ANNEXE 1** : Répartition des marchés par institution, par mode de passation, par nature et par source de financement.
- **ANNEXE 2** : Listes des attributaires.

ABREVIATIONS ET SIGLES

ADDS :	Agence Djiboutienne de Développement Social
ADR :	Agence Djiboutienne des Routes
AFD :	Agence Française de Développement
ANSIE :	Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat
ANPH :	Agence Nationale des Personnes Handicapées
ARULOS :	Agence de Réhabilitation Urbaine et du Logement Social
BAD :	Banque Africaine de Développement
BID :	Banque Islamique de Développement
BM :	Banque Mondiale
CLE :	Centre de Leadership et de l'Entrepreneuriat
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
EDD :	Electricité de Djibouti
FADES :	Fonds Arabe de Développement Economique et Social
FIDA :	Fonds international de Développement Agricole
FSD :	Fonds Saoudien pour le Développement
KFW :	Etablissement de Crédit pour la Reconstruction (Banque Allemande)
MAEPE-RH :	Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques
MASS :	Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités
MEFI :	Ministère de l'Economie des Finances, chargé de l'Industrie
MENFOP :	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MENSUR :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
M.SANTE :	Ministère de la Santé
ONEAD :	Office National de l'Eau et de L'Assainissement de Djibouti
ODDEG :	Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et plus précisément à son article 27.9, la Commission Nationale des Marchés doit soumettre au Président de la République et au Conseil des Ministres, un rapport annuel de ses activités. Cette tâche revêt une importance capitale et permet de renseigner les acteurs publics sur le volet de la commande publique réalisée auprès des agents économiques durant l'année. La Commission Nationale des Marchés Publics constitue une plateforme de régulation de la Commande Publique et constitue la cheville ouvrière du système national de passation des marchés publics.

La CNMP joue donc un rôle d'organe de régulation et de contrôle du système de passation des marchés publics

L'année 2021 a été marquée par la persistance de la pandémie du COVID-19 qui a impacté le rythme normal des activités et la Commande Publique. Nonobstant ce point, la Commission Nationale des Marchés Publics a mis en œuvre les mesures prudentielles et de distanciations et a pu remplir les missions et exercer les attributions qui lui ont dévolues. Les réunions hebdomadaires se sont tenues au Palais du Peuple.

Le présent rapport reflète les activités réalisées par la Commission Nationale des Marchés Publics courant l'année 2021 conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, des textes réglementaires d'application, des procédures non-discriminatoires et transparentes de passation des marchés publics. Il convient de spécifier que les statistiques énoncées ci-dessous ne prennent pas en compte les marchés de l'armée qui sont exclus du champ de la CNMP.

Ainsi, durant l'année 2021, la Commission Nationale des Marchés Publics a validé la passation de **deux-cent-huit (208)** marchés à **cent-quarante-sept (147)** attributaires pour un montant global de **vingt-trois milliards sept-cent-deux millions quatre-cent-trente-cinq mille cent-trente-cinq Francs Djibouti (23 702 435 135 FDJ)**. Ces marchés émanant de **vingt-deux (22)** administrations contractantes.

La première partie du rapport porte sur l'analyse statistique des marchés publics selon les institutions contractantes, la nature des marchés, le mode de passation et les différentes sources de financement et illustrent les statuts des attributaires mais également les avenants réalisés, les résiliations de marchés et les offres demeurées infructueuses.

La deuxième partie du rapport est dédiée au volet de la réforme menée par le Secrétariat Général du Gouvernement dans le cadre de la Commission Nationale des Marchés Publics.

Sont également joints en annexe du présent rapport la liste des marchés passés par institution et la liste des attributaires.

Présentation de la Commission Nationale des Marchés Publics

Le cadre institutionnel et juridique de la Commission Nationale des Marchés publics est régi par la Loi n°53/AN/09 /6eme L du 1er juillet 2009 portant nouveau code des Marchés Publics et le décret n°2020-198/PRE du 09 Aout 2020 fixant la composition de la Commission Nationale des Marchés Publics.

Les attributions, le fonctionnement et l'organisation de la Commission Nationale des Marchés Publics sont fixés par le décret N°2010-0083/PRE.

La Commission Nationale des Marchés Publics est rattachée au Secrétariat Général du Gouvernement et a pour missions entre autres, de fournir aux ministères et autres organismes publics des services destinés à les aider à réaliser leurs programmes d'achat.

A la différence de certains pays francophones qui disposent d'un cadre institutionnel reposant sur deux ou trois organes, la République de Djibouti a opté pour la mise en place d'une **Commission Nationale des Marchés Publics** composée de membres issus des départements ministériels impliqués dans le processus de passation des marchés.

Les pouvoirs, compétences et fonctions de la Commission permettent de veiller à la bonne utilisation des deniers publics dans le processus de passation des marchés et de l'exécution des contrats dans la transparence et l'égalité d'accès à la commande publique.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Le Décret n°2020-198/PRE du 09 Aout 2020 fixe la dernière composition de la Commission Nationale des Marchés Publics comme suit :

1 - Le Secrétaire Général du Gouvernement,	Président
2 - Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,	Membre
3 - Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques,	Membre
4 - Le Conseiller Technique du Premier Ministre,	Membre
5 - Le Directeur Général des Impôts,	Membre
6 - Le Directeur de l'Habitat et de l'Urbanisme,	Membre
7 - Le Directeur de l'Economie, du Plan et du Portefeuille de l'Etat,	Membre
8 - Le Directeur des Etudes de l'Agence Djiboutienne des Routes,	Membre
9 - Le Directeur de l'Unité de Gestion des Projets du Ministère de la Santé,	Membre

Cette composition multisectorielle permet de faire appel à un assez large éventail de compétences (ingénieurs des travaux, fiscaliste, économiste, comptable etc. ...).

La Commission Nationale des Marchés Publics dispose d'un Secrétariat Technique et d'un Comité de Règlement des Différends.

Le Secrétariat Technique de la CNMP

Le Secrétariat Technique est chargé de l'application de la politique générale de la Commission Nationale des Marchés Publics. Il exerce les attributions suivantes :

- préparer l'ordre du jour des réunions des membres de la Commission Nationale des Marchés Publics et de celles des membres du Comité de Règlement des Différends et assister à ces réunions en qualité de secrétaire rapporteur, avec voix consultative ;
- préparer les PV des réunions de la CNMP et de les soumettre à la signature des membres de la Commission ;
- préparer les rapports d'activités de la Commission Nationale des Marchés Publics et proposer aux Membres de cette dernière des enquêtes, contrôles a posteriori et audits sur les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- superviser et coordonner les activités des membres du Secrétariat Technique et assurer la gestion des ressources financières allouées par l'Etat à la Commission Nationale des Marchés Publics pour son fonctionnement ;
- procéder aux achats, passer les marchés, contrats et conventions liés au fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics et en assurer le contrôle de l'exécution, dans le strict respect du budget, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- assurer la conservation des offres techniques et financières durant le processus de passation et archiver ladite documentation après l'attribution des contrats ;
- assurer la conservation des procès-verbaux, des marchés et des contrats.

Le Comité de Règlement des Différends

La Loi n°53/AN/09/6^{ème}L portant Code des Marchés Publics a créé un Comité de Règlement des Différends qui est un organe de recours non juridictionnel placé auprès de la Commission Nationale des Marchés.

Ce Comité de Règlement des Différends a pour attribution de recevoir les dénonciations des irrégularités constatées par les parties intéressées, avant, pendant et après la passation ou l'exécution des Marchés Publics, sous réserve des violations constitutives d'infractions pénales relevant de la compétence des juridictions répressives.

Le Décret N°2010-0083/PRE fixant les attributions, composition, modalités d'organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics, précise également la composition et les attributions du Comité de Règlement des Différends.

PARTIE A : Statistiques des marchés publics

I. Répartition des marchés par administration contractante

Deux-cent-huit (208) marchés ont été passés par **vingt-deux (22) administrations** contractante suivant les règles de procédure de passation en vigueur. (Voir Tableau N°1).

Ces marchés ont été attribués à **cent-quarante-sept (147)** soumissionnaires pour un montant global de **vingt-trois milliards sept-cent-deux millions quatre-cent-trente-cinq mille cent-trente-cinq Francs Djibouti (23 702 435 135 FDJ)**.

D'après le tableau ci-dessous, l'Agence Djiboutienne de Routes (ADR) a contracté **huit (8) marchés** pour un montant de plus **treize milliards de francs (13 000.000.000 FDJ)** représentant plus de cinquante-cinq pourcent (**55%**) du montant total des marchés, suivi par l'ADDS avec **deux milliards quatre vingt quatorze millions quarante neuf milles deux cent quatre vingt quatorze (2.094.049.294 FDJ)**

Le **MAEPE-RH** arrive en tête pour le nombre de marchés passés en 2021 (**39 marchés**), suivi par le **MENFOP (38 marchés)** et par l'**ARULOS (37 marchés)**. Cependant, la somme de ces marchés ne représente que **seize virgule six (16,6%) pourcent** du montant total des marchés attribués.

ADMINISTRATION CONTRACTANTE	NBRS DES MARCHES	%NBRS	MONTANT EN FDJ	%MONTANT
PRIMATURE	1	0,48%	52 621 950	0,22%
ADDS	19	9,13%	2 094 049 294	8,83%
ADR	8	3,85%	13 165 107 652	55,54%
ANPH	2	0,96%	94 574 750	0,40%
ANSIE	7	3,37%	811 080 222	3,42%
ARULOS	37	17,79%	1 821 197 571	7,68%
CLE	2	0,96%	75 004 910	0,32%
CNSS	7	3,37%	225 797 992	0,95%
CONSEIL REGIONAL	6	2,88%	147 893 649	0,62%
DATUH	6	2,88%	815 366 298	3,44%
EDD	9	4,33%	654 420 784	2,76%
M,ENERGIE	1	0,48%	65 654 754	0,28%
M,INTERIEUR	2	0,96%	22 756 400	0,10%
M. JEUNESSE	1	0,48%	89 529 500	0,38%
M.SANTE	4	1,92%	39 697 371	0,17%
MAEPE-RH	39	18,75%	954 387 358	4,03%
MASS	2	0,96%	10 247 781	0,04%
MEFI	9	4,33%	275 661 288	1,16%
MENFOP	38	18,27%	1 158 064 008	4,89%
MENSUR	3	1,44%	16 508 895	0,07%
ODDEG	3	1,44%	32 833 707	0,14%
ONEAD	2	0,96%	1 079 979 000	4,56%
Total général	208	100,00%	23 702 435 135	100,00%

Tableau 1 : Répartition des marchés par administration contractant

II. Répartition des marchés par nature

La nature des marchés validés par la CNMP au cours de l'exercice 2021 est répartie comme suit (voir tableau N°2) :

ADMINISTRATION CONTRACTANTE	NBRS DES MARCHES	%NBRS	MONTANT EN FDJ	%MONTANT
FOURNITURE	72	34,62%	2 563 736 608	10,82%
PRESTATION INTELLECTUELLE	70	33,65%	1 811 311 992	7,64%
TRAVAUX	66	31,73%	19 327 386 535	81,54%
Total général	208	100,00%	23 702 435 135	100,00%

Tableau 2 : Répartition des marchés par nature

La CNMP a attribué 66 marchés de travaux pour un montant total de **19.327.386.535** de franc Djibouti représentant plus de 81% du montant total des marchés attribués. Les marchés de travaux concernent essentiellement les constructions et réhabilitations des routes qui nécessitent des financements importants. Les marchés de fournitures de biens et les marchés de prestations intellectuelles représentent respectivement 10,8% et 7,6% du montant total des marchés soit **2.563.736.608 FDJ** et **1.811.311.992 de FDJ**.

III. Répartition des marches par mode de passation

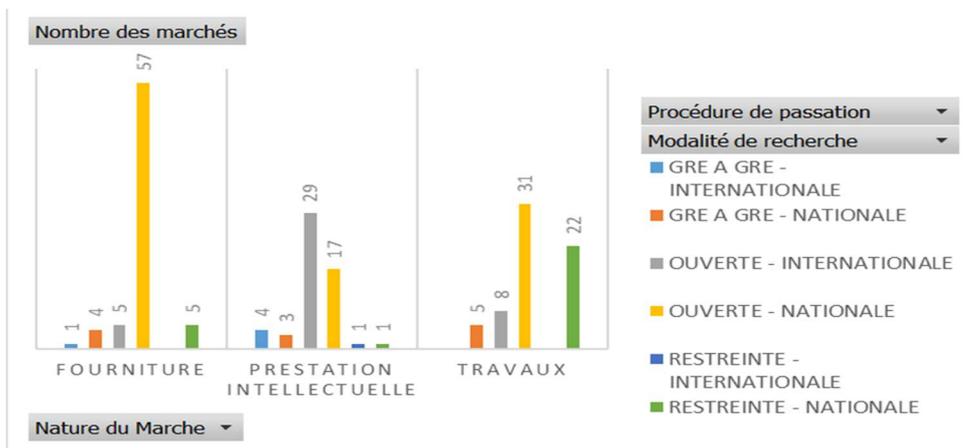
Les Administrations Contractantes ont eu recours (i) à la procédure ouverte, (ii) à la procédure restreinte et (iii) à la procédure de gré à gré (voir tableau N°3). Plus de 76% du nombre des marchés sont passés en procédure ouverte et représente en valeur plus **22.021.051.434 FDJ** milliards de FDJ soit 92,7% du montant total des marchés.

Quant au nombre des marchés passés en procédure de gré à gré et en procédure restreinte, ils représentent respectivement (9.66%) et (14%) du nombre total de marchés attribués.

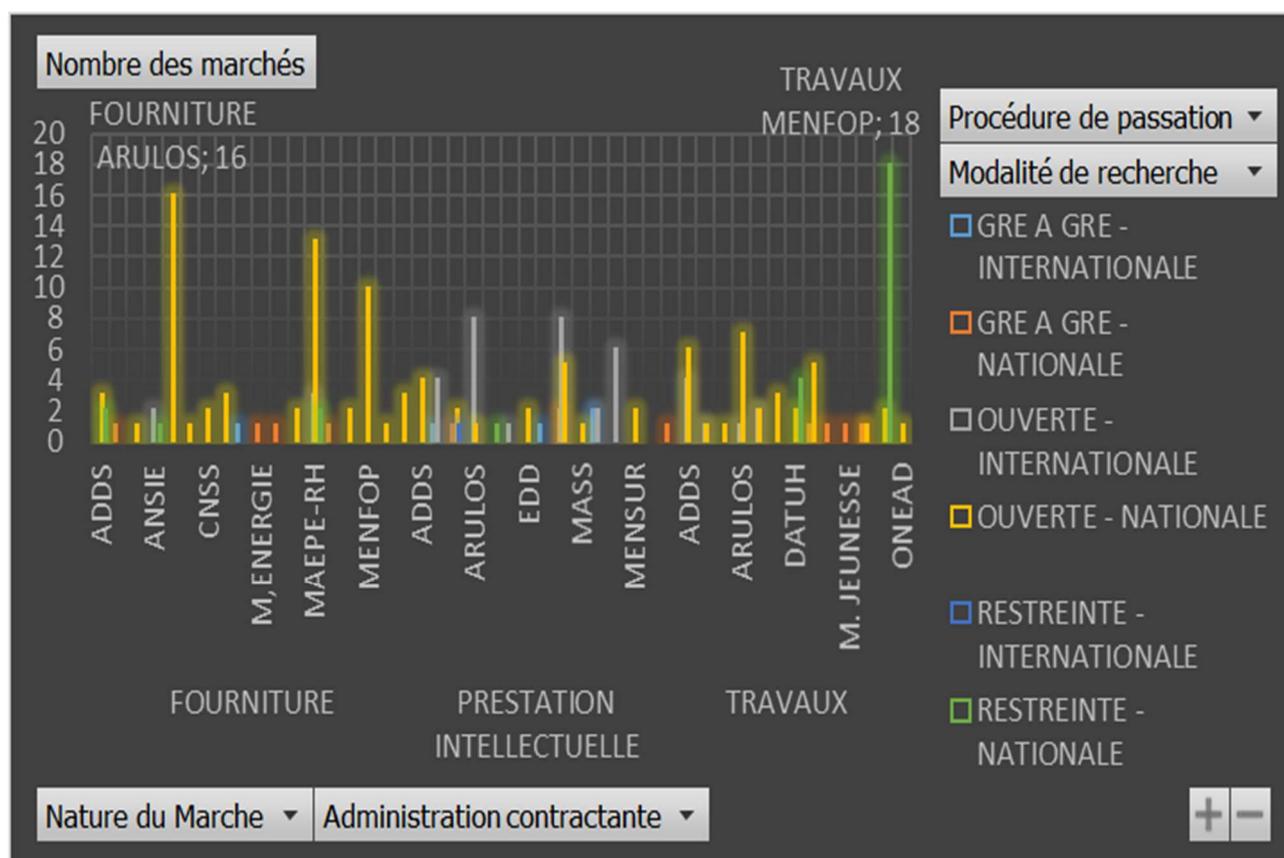
MODE DE PASSATION	NBRES DES MARCHES	%NBRS	MONTANT EN FDJ	%MONTANT
<input type="checkbox"/> GRE A GRE	20	9,62%	879 592 488	3,71%
INTERNATIONALE	6	2,88%	355 863 401	1,50%
NATIONALE	14	6,73%	523 729 088	2,21%
<input type="checkbox"/> OUVERTE	159	76,44%	22 021 051 434	92,91%
INTERNATIONALE	47	22,60%	16 326 151 446	68,88%
NATIONALE	112	53,85%	5 694 899 988	24,03%
<input type="checkbox"/> RESTREINTE	29	13,94%	801 791 213	3,38%
INTERNATIONALE	1	0,48%	16 700 040	0,07%
NATIONALE	28	13,46%	785 091 173	3,31%
Total général	208	100,00%	23 702 435 135	100,00%

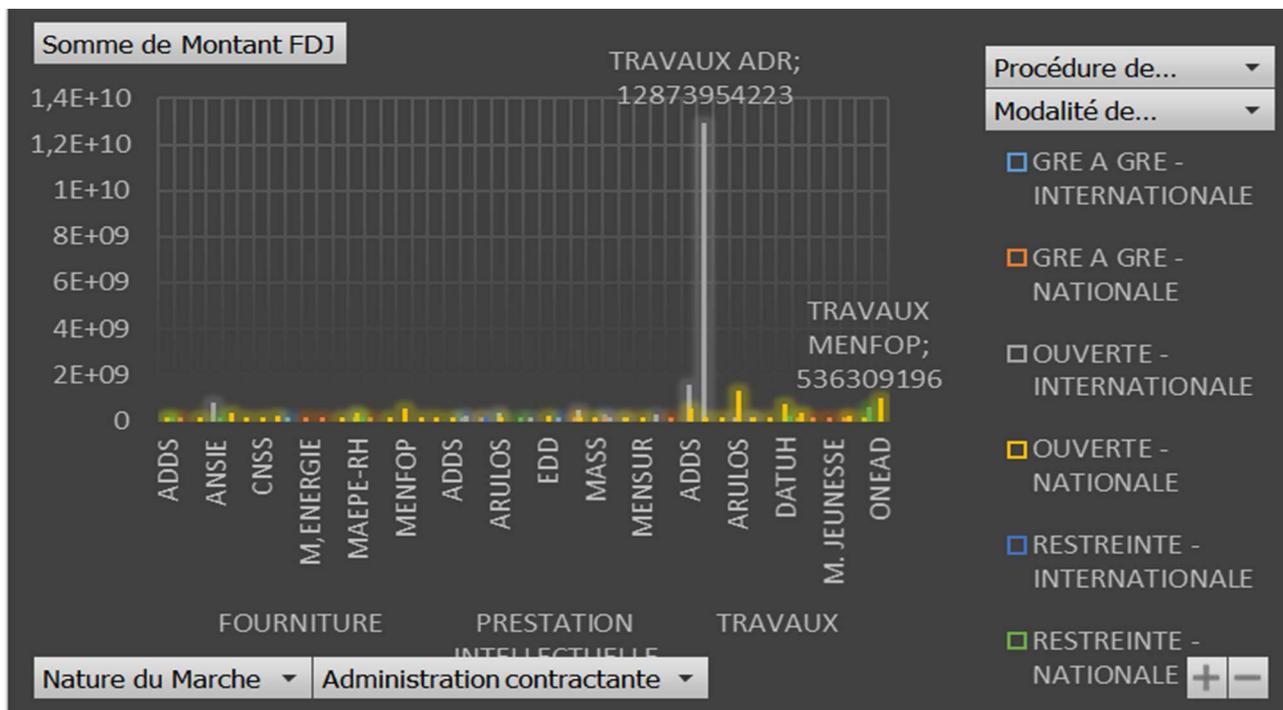
Tableau 3 : Répartition par procédure de passation des marchés validés par la CNMP

D'après les graphiques n°1, le nombre des marchés passés en procédure ouverte et nationale sont en majorité des marchés de fourniture et des marchés de travaux. Cependant, les marchés passés en procédure ouverte et internationale demeurent importants en terme de montant des marchés (voir graphique n°2).



Graphique 1 : Répartition des marchés par mode de passation selon la nature des marchés





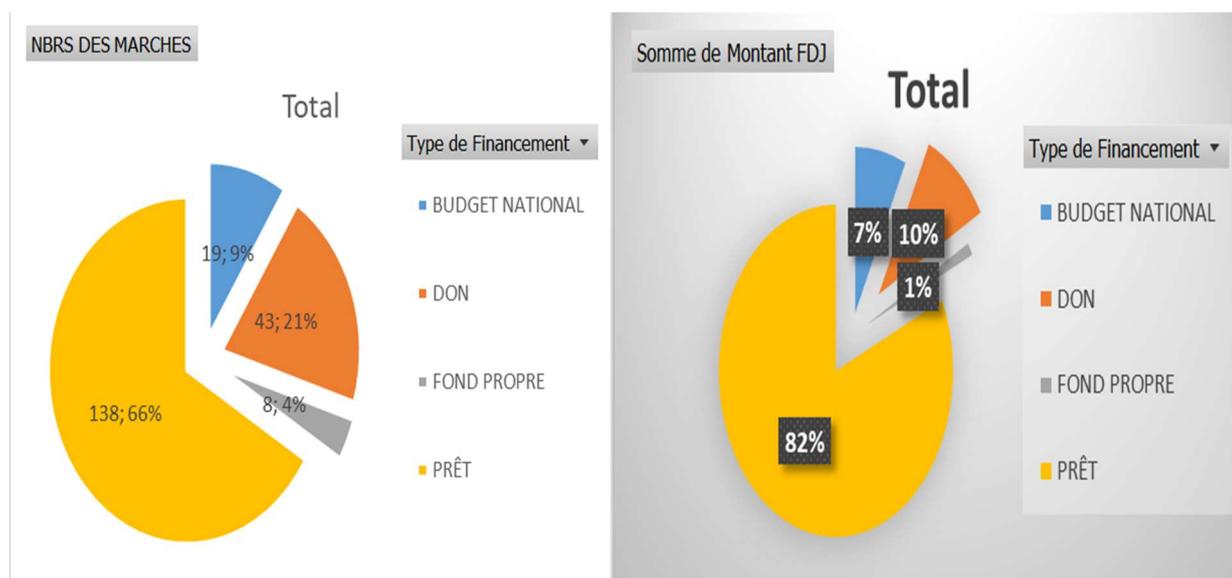
Graphique 2 : Répartition des marchés par mode de passation, par institution, et par nature

V. Répartition des marchés par source de financement

D’après les graphiques ci-dessous, **Vingt-sept (27)** marchés, soit treize pour-cent (**13%**) du **nombre total des marchés**, sont financés (**pour 8% du montant total**) par le budget national et/ou sur fonds propres.

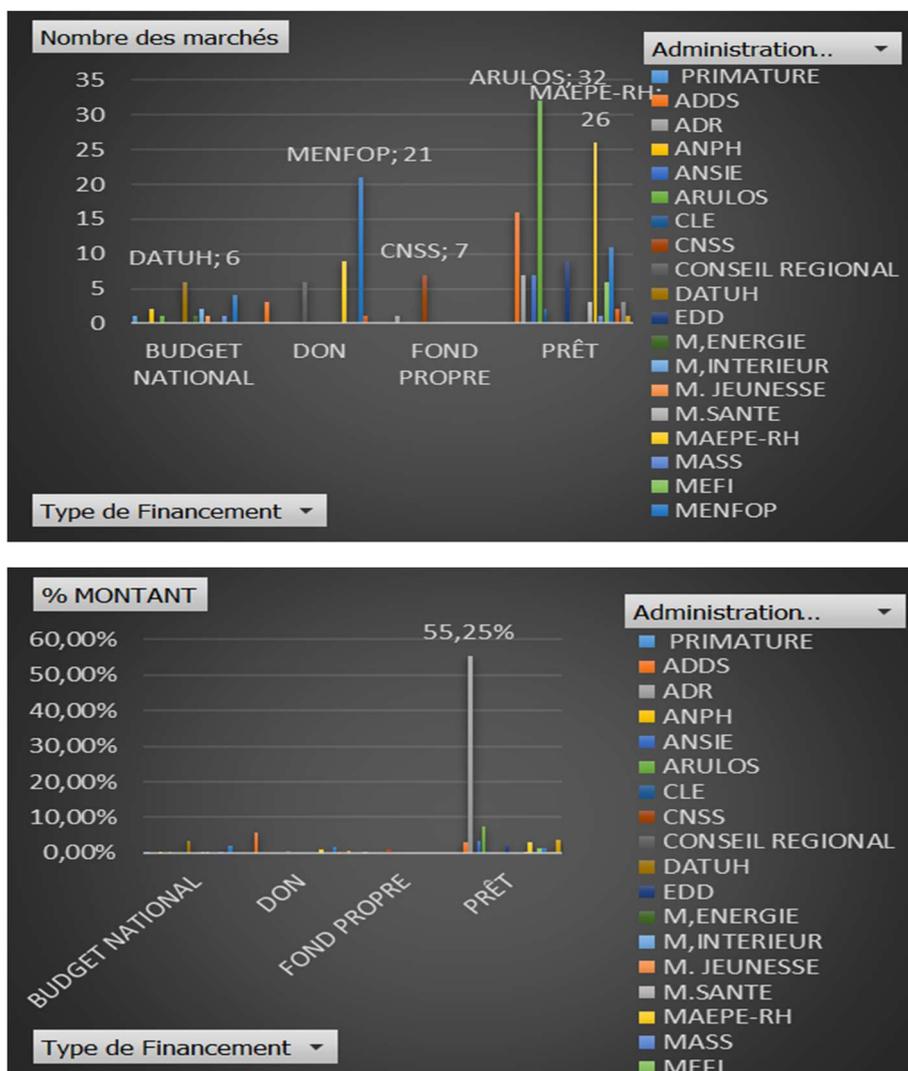
Cent-quatre-un (181) marchés, soit quatre-vingt (**87%**) du **nombre total des marchés validés** par la CNMP durant l’exercice 2021 sont sous financement extérieur (**pour 92% du montant total**).

Quarante-trois (43) marchés (**21% du nombre total des marchés**) sont financés par des dons (**pour 10% du montant total**) et **cent-trente-huit (138)** marchés (**66% du nombre total des marchés**) sous forme de prêt (**pour 82% du montant total**) (voir graphique n°3).



Graphique 3 : Répartition des marchés par source de financement (nombres et montant)

D'après le graphe n°4, la majorité des nombres de marchés sous financement extérieur (dons et prêts) sont passés par ARULOS, par MENFOP et par MAEPE-RH. Cependant en terme de montant les marchés passés par l'ADR restent assez importants (55,25% du montant total).



Graphique 4 : Nombres (à gauche) et montants (à droite) des marchés par institution selon le type de financement

VI. Statuts des attributaires

Le statut des attributaires des marchés validés par la Commission Nationale de Marchés Publics est (voir Tableau 6) :

- Cent-cinquante deux (152) attributaires de nationalité Djiboutienne,
- Cinquante- six (56) attributaires de nationalité étrangère,

Cent-cinquante-deux (152) marchés ont été attribués à des nationaux à hauteur de 7.750.702.921 de FDJ et représente plus de (32.7%) du montant total des marchés.

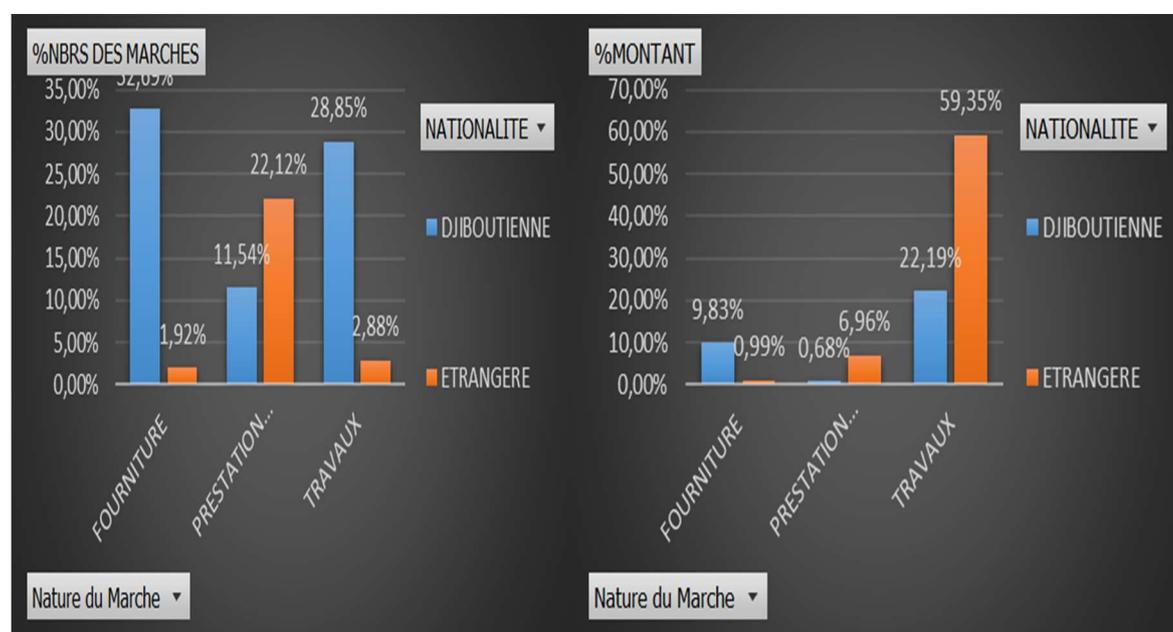
La part des marchés attribués aux entreprises de nationalités étrangères et représente 67.3% du montant total des marchés validés par la CNMP.

Le tableau 4 ci-dessous illustre les différentes répartitions.

NATIONALITE DES ATTRIBUTAIRES	NBRS DES MARCHES	%NBRS	MONTANT EN FDJ	% MONTANT
DJIBOUTIENNE	152	73,08%	7 750 702 921	32,70%
ETRANGERE	56	26,92%	15 951 732 214	67,30%
Total général	208	100,00%	23 702 435 135	100,00%

Tableau 4 : Nationalités des attributaires des marchés validés par la CNMP

Malgré que le nombre des marchés acquis par les Djiboutiens est assez important, il convient aussi de souligner que parmi les sociétés étrangères attributaires de la commande publiques certaines sont des sociétés résidentes et de droit privé Djiboutiens.



Graphique 5 : Répartition des marchés par nature et par statuts des attributaires

VII. Statuts des bailleurs

Durant l'exercice 2021, les financements extérieurs des marchés publics s'élèvent à plus de 21.732.148.765 FDJ dont 19,4 milliards de francs de prêt et 2,3 milliards de francs de sous forme de dons. Ces financements proviennent de **neuf (9)** bailleurs de fonds. Ces derniers sont illustrés dans le tableau ci-dessous :

	NBRS DES MARCHES		MONTANT EN FDJ		NBRS TOTAL	MONTANT TOTAL EN FDJ
	DON	PRÊT	DON	PRÊT		
AFD	4		1 563 435 172		4	1 563 435 172
BAD	2	17	7 434 001	559 837 344	19	567 271 345
BID	8	3	184 513 722	37 425 095	11	221 938 817
BM	17	98	255 440 935	4 776 646 420	115	5 032 087 355
FADES		4		924 810 207	4	924 810 207
FIDA		13		149 740 157	13	149 740 157
FSD		3		12 971 316 643	3	12 971 316 643
KFW	6		153 655 420		6	153 655 420
UE	6		147 893 649		6	147 893 649
Total général	43	138	2 312 372 899	19 419 775 866	181	21 732 148 765

Tableau 5 : Répartition des marchés par source de financement extérieur (en nombre et en valeur)

En termes de valeur, le Fonds Saoudien de Développement a alloué une enveloppe de 12,9 milliards de francs sous forme de prêt pour le financement de 3 marchés. La Banque Mondiale arrive en seconde position avec un concours de plus de 5 milliards de francs sous forme de prêt (4,7 milliards de francs) et des dons d'un montant de 255 millions de francs pour le financement de 115 marchés. L'Agence Française de Développement vient en troisième position avec un financement sous forme de don de plus 1,5 milliards. L'UE qui est un important bailleur n'utilise pour autant pas le canal de la CNMP hormis le projet ADIL à destination des collectivités régionales.

VIII. Avenants, résiliations et offres infructueuses

1. Avenants

Durant l'année 2021, la Commission Nationale des Marchés Publics a validé vingt-neuf (29) projets d'avenants avec incidence financière.

OBJET DE L'AVENANT	DATE DE VALIDATION	ADMINISTRATION CONTRACTANTE	TITULAIRE	INCIDENCE FINANCIERE	MOTIF DE L'AVENANT
Travaux d'électrification des 200 ménages à Obock	10/01/2021	ADDS	MILLE ET UNE SOLUTION	OUI	Travaux supplémentaire
prestation de service de conseil du projet FRRRS M.de l'Agriculture, (KFW)	18/02/2021	MAEPE-RH	GOPA/EPOS	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de construction des 440 appartements	01/04/2021	ARULOS	CONSOLIDATES ENGINEERS Co	NON	Travaux supplémentaire
Travaux de réhabilitation de la piste d'accès Adailou-defaineitou	21/04/2021	MAEPE-RH	CHINA FIRST HIGHWAY ENGINEERING CO, LTD	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de réhabilitation de la piste d'accès Bolli-Adailou	21/04/2021	MAEPE-RH	CHINA FIRST HIGHWAY ENGINEERING CO, LTD	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux d'aménagement hydro-agricole dans les zones d'ALI-SABIEH	05/05/2021	MAEPE-RH	NALCO CONSTRUCTION/ LOGISTICS	OUI	Délai supplémentaire

Travaux d'aménagement hydro-agricole dans la zone de DIKHIL	06/05/2021	MAEPE-RH	NALCO CONSTRUCTION/ LOGISTICS	OUI	Délai supplémentaire
Vérification des données du financement basé sur la performance du projet PAPSS	19/05/2021	M.SANTE	l'Agence Européenne pour le développement et la santé (AEDES)	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de construction de 6 écoles bilingues (site de Djibouti-ville)	19/05/2021	MENFOP	STELLA	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de construction de 6 écoles bilingues (site de Dikhil)	19/05/2021	MENFOP	HOUMED LOITA	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de construction de 6 écoles bilingues (site d'Ali-Sabieh)	19/05/2021	MENFOP	BULALEH	OUI	Travaux supplémentaire
Surveillance et contrôle des travaux d'aménagements hydro-agricoles dans la zone de Dikhil (SBV HARROU, SBV AROUNA et SBV Mouloud) et réhabilitation des jardins de constructions d'AEP	10/06/2021	MAEPE-RH	MCG	OUI	Délai supplémentaire

Travaux de réalisation de trois forages équipés en solaire avec système AEP dans la région d'Arta, de Tadjourah et Dikhil	10/06/2021	MAEPE-RH	Entreprise Gereny Water Well Drilling and Construction	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux d'aménagements hydro-agricoles dans la zone d'Arta	10/06/2021	MAEPE-RH	EDC	OUI	Travaux supplémentaire
Autonomisation de la sécurité sociale	28/07/2021	CNSS	SDSI	OUI	Travaux supplémentaire
Acquisition des matériels du DATA CENTER	11/08/2021	ANSIE	DIMENSION DATA	OUI	Fourniture supplémentaire
Acquisition d'une application E-COVID	22/09/2021	ANSIE	HORN AFRICA TECHNOLOGY	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de construction de 440 logements sociaux au Nord de PK 13	29/09/2021	ARULOS	HYDEA	OUI	Délai supplémentaire
Audit des comptes des 5 établissements publics (aéroport, CNSS, Djibouti Telecom, DD et ONEAD)	29/09/2021	DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE	J.C COLAS	OUI	Délai supplémentaire

Audit des comptes des 5 établissements publics (aéroport, CNSS, Djibouti Telecom, DD et ONEAD)	29/09/2021	DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE	PKF	OUI	Prorogation du contrat pour 2 années supplémentaires
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU BCG	06/10/2021	MAEPE-RH	AL MOUMIN	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de construction et réhabilitation des infrastructure d'élevage dans le zone de Djibouti et Arta	06/10/2021	MAEPE-RH	AL MOUMIN	OUI	Travaux supplémentaire
service et de surveillance des travaux de reconstruction de la route nationale N°9 entre Tadjourah et ASSA HOUGOUB (PK0-PK9)	29/12/2021	ADR	TAEP	OUI	Délai supplémentaire
Travaux de construction et réhabilitation des salles préscolaires dans la localité d'Ali Addeh	29/12/2021	MENFOP	HORMOD BOURAH	OUI	Travaux supplémentaire

Travaux de construction et réhabilitation des salles préscolaires dans la localité de Karta ET Yoboki	29/12/2021	MENFOP	MEKO	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de démolition/reconstruction des biens physiques impactés par la voie commerçante	29/12/2021	ARULOS	ECS	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de démolition/reconstruction des biens physiques impactés par la voie commerçante	29/12/2021	ARULOS	ENTREPRISE RAPIDE	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de démolition/reconstruction des biens physiques impactés par la voie commerçante	29/12/2021	ARULOS	WAAN CONSTRUCTION	OUI	Travaux supplémentaire
Travaux de démolition/reconstruction des biens physiques impactés par la voie commerçante	29/12/2021	ARULOS	KARUURE CONSTRUCTION	OUI	Travaux supplémentaire

2. Résiliations

La Commission Nationale des Marchés Publics a validé la résiliation d'un marché de fourniture. Le motif de résiliation est un retard important du délai de livraison (voir tableau 7).

OBJET DU MARCHÉ	ADMINISTRATION CONTRACTANTE	DATE DE RESILIATION	NATURE DU MARCHÉ	TITULAIRE	RAISON
La construction d'un centre des conférences au Palais du Peuple	DATUH	13/01/2021	TRAVAUX	CHINE CONSTRUCTION	Non-respect du délai contractuel
Elaboration des études techniques et supervision des travaux de restructuration du quartier 9	ARULOS	01/12/2021	PRESTATION INTELLECTUELLE	GAACEGMBH/D, CONSULTING/FI COMA	Non-respect du délai contractuel + non-conformité des livrables

Tableau 6 : Marchés résiliés en 2021

3. Offres infructueuses

Les dix offres ci-dessous ont été déclarées infructueuses. Le dépassement budgétaire et la non-conformité des offres sont les raisons principales (voir tableau 8 ci-dessous).

DATE DE LA RESILIATION	OBJET DU MARCHE	ADMINISTRATION CONTRACTANTE	NATURE DU MARCHE	PROCEDURE DE PASSATION	MOTIF
09/03/2021	Acquisition du GPS différentiel dans le cadre du projet PDUI II	ADDS	FOURNITURE	RESTREINTE ET NATIONALE	NON-CONFORMITE
10/06/2021	une firme pour le développement de l'activité sectorielle de l'économie bleue	CLE	PRESTATION INTELLECTUELLE	OUVERTE ET INTERNATIONALE	NON-CONFORMITE
10/06/2021	Acquisition de l'Equipeement de laboratoire, de mobiliers et d'équipement informatiques pour le lycée d'Obock	ADDS	FOURNITURE	OUVERTE ET NATIONALE	NON-CONFORMITE
10/06/2021	l'acquisition d'un véhicule 4*4 pour la direction sanitaire d'information	M.SANTE	FOURNITURE	OUVERTE ET INTERNATIONALE	NON-CONFORMITE
17/11/2021	Acquisition des matériels informatique pour la DPSE	ADDS	FOURNITURE	OUVERTE ET NATIONALE	NON-CONFORMITE
01/12/2021	Acquisition de GPS	ARULOS	FOURNITURE	OUVERTE ET NATIONALE	NON-CONFORMITE
01/12/2021	Acquisition de TABLETTE	ARULOS	FOURNITURE	OUVERTE ET NATIONALE	NON-CONFORMITE
01/12/2021	Acquisition de CORS	ARULOS	FOURNITURE	OUVERTE ET NATIONALE	NON-CONFORMITE
01/12/2021	Acquisition de SIG	ARULOS	FOURNITURE	OUVERTE ET NATIONALE	NON-CONFORMITE
29/12/2021	Acquisition des supports de communication et services connexes	ANSIE	FOURNITURE	OUVERTE ET NATIONALE	DEPASSEMENT BUDGETAIRE

Tableau 7 : Offres déclarées infructueuse

PARTIE B : Réformes du Système de Passation des Marchés

1. Reforme de réorganisation et de renforcement du fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics.

La Commission Nationale des Marchés Publics a depuis Juin 2021 entrepris d'importantes reformes en renforçant l'effectif du Secrétariat Technique, en mettant en place des statistiques mensuelles et annuelles. Ces statistiques sont actuellement transmises au Ministère du Budget et au Ministère des Finances et seront publiées en libre accès dans le portail électronique de la CNMP à compter de juin 2022.

A l'issue de l'évaluation du système des marchés publics par la méthodologie (MAPS), la Commission Nationale des Marchés Publics a établi une feuille de route afin de procéder à la mise en œuvre des reformes d'ordre juridiques et institutionnelles et la mise en place du système de digitalisation du système de passation des marchés publics.

La CNMP a mis l'accent sur l'efficacité dans la production des procès-verbaux et dans la tenue et le suivi des réunions des sous-commissions d'évaluation avec la mise en place d'indicateurs et de tableaux de suivi des activités. Ainsi, depuis le mois de Juillet 2021, les délais de traitement des dossiers ont été considérablement réduits. La Commission Nationale des Marchés Publics fixe lors de la séance plénière le calendrier des réunions des sous-commissions d'évaluation. Le Secrétariat Technique de la CNMP établit chaque semaine un tableau récapitulatif des délais de traitement de dossiers pour mettre en évidence les projets enregistrant un retard et leur envoi des mails de rappel pour procéder rapidement au traitement du dossier.

2. Opérationnalisation du Comité de Règlement des Différends

Le Secrétaire General du Gouvernement, Président de la CNMP entend opérationnaliser le Comité de Règlement des Différends, crée par la Loi n°53/AN/09/6^{ème}L portant Code des Marchés Publics.

L'arrêté de nomination des membres du Comité est programmé pour le mois Mai 2022.

3. Suivi des Plans de Passations des Marchés et des Plans de Travail et des Budgets Annuels (PTBA)

Un Suivi du Plan de Passation des Marchés et des PTBA des autorités administrées et des entités publiques sera réalisé à compter du second semestre 2022.

Ainsi, des correspondances ont été déjà adressées aux ministères et établissements publics afin de se conformer au décret portant approbation du manuel de procédure pour la passation des marchés publics, notamment à l'article 1.1.3.1 du Manuel de Procédure stipulant que « Les administrations contractantes sont tenues dans un délai de 60 jours, à partir du 1^{er} Janvier transmettre à la Commission Nationale des Marchés Publics une programmation de ses passations de marchés publics prévues pour l'année en cours.

A ce jour, les administrations publiques exécutant des projets ont transmis leurs Plans de passation des marchés et leurs PTBA.

4. Réflexion menée avec le Ministère de l'Economie et des Finances Chargé de l'Industrie et les Ministères afin de renforcer la notion de préférence nationale dans la commande publique à travers l'insertion de cette dernière dans les conventions de financement et dans les dossiers d'appels d'offres.

Les statistiques de la commande publique établies en 2021 mettent en exergue que les marchés de services sont en effet davantage attribués aux cabinets et aux consultants internationaux qu'aux entités résidentes. Cette situation est préjudiciable en termes de financement mais également au renforcement des capacités nationales. Aussi des dispositions adéquates doivent être prises afin que le potentiel de la commande publique soit davantage orienté vers les entreprises résidentes.

Fort de ce constat, il appartient à la puissance publique de renforcer les compétences nationales mais également de mettre en œuvre les dispositions légales dans le domaine des marchés publics, afin de favoriser et de faciliter l'ouverture de la commande publique aux personnes physiques et morales résidentes. Le code des marchés publics offre aux administrations contractantes des outils leur permettant de faciliter l'accès des entreprises nationales à la commande publique. Les dispositions du code des marchés publics relatives à la marge de préférence nationale dans l'attribution des marchés ne sont pas appliquées par les acheteurs publics car non inscrites dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO).

A ce titre, et conscient des éléments énumérés ci-dessus, il appartient aux administrations contractantes de mentionner dans les DAO que l'ensemble des dispositions du code des marchés publics sera appliqué aux personnes physiques et morales soumissionnaires dans le cadre de la commande publique et plus particulièrement les dispositions de l'article 17.2.5 du Code des Marchés Publics.

Ces dispositions à introduire impérativement dans les DAO précise qu' « une marge de préférence d'au plus 7,5% peut être accordée aux offres émanant des personnes physiques ou de personnes morales de droit djiboutien et dont le capital est détenu majoritairement par l'État... »

« A ce titre, la Commission Nationale des Marchés Publics juge nécessaire que les DAO qui seront publiés et lancés intègrent une clause stipulant les dispositions de l'article 17.2.5 de la Loi n°53/AN/09/6^{ème} L portant Code des Marchés Publics, et œuvrera en coordination avec le Ministère de l'Economie afin que les partenaires techniques et financiers prennent en compte la note de préférence nationale dans les conventions de financement.

5. Mise en place d'une feuille de route relative à la réforme du cadre juridique et institutionnel de la Passation des Marchés Publics.

Le rapport de la Méthodologie d'évaluation du système de passation des marchés a identifié les forces et les faiblesses du système. Ce rapport est constitué de nombreuses recommandations et la feuille de route de réforme du cadre juridique et institutionnel s'appuie de ces recommandations.

Il convient d'approcher la transformation du cadre juridique et institutionnel de manière proprement harmonisée et hiérarchisée afin d'aboutir à un cadre général de la commande publique qui :

- Harmoniser le droit de la commande publique avec les objectifs des politiques publiques, et identifie les interfaces avec les autres disciplines voisines tel que le droit budgétaire, le droit commercial, le droit fiscal, le droit d'accès à l'information etc.,
- Assure la cohérence des outils (documents-type), et procédures opérationnelles (manuels) avec le cadre législatif et réglementaire, et avec les besoins de modernisation identifiés (notamment e-procurement) ;

- Définir le cadre institutionnel (organes de passation, de contrôle et de régulation), tout en éliminant les duplications et incompatibilités fonctionnelles ;
- Améliorer l'efficacité des dispositifs de contrôle et de lutte contre les pratiques interdites dans les Marchés publics.

5.1-Découpage du processus de transformation

Le découpage du processus de réforme permet de structurer la Feuille de Route en phases ou étapes avec des objectifs et résultats attendus et comprenant la liste des tâches/sous-activités à accomplir, avec les livrables/sous-livrables respectifs.

Hormis l'étape préalable de mobilisation des financements, les principales étapes de mise en œuvre sont résumées ci-après dans leur ordre chronologique :

- ETAPE 1 : Mise aux normes du cadre Législatif des marchés publics
- ETAPE 2 : Révision du Cadre Institutionnel
- ETAPE 3 : Révision des Procédures et outils opérationnels
- ETAPE 4 : Sensibilisation et Mise à niveau des Acteurs

5.2- Renforcement des capacités

La réforme se traduira également par :

- Le renforcement du Secrétariat Technique de la Commission Nationale des Marchés Publics.
- La réduction des délais de traitement des dossiers.
- La mise en place d'un système statistique pour les marchés publics.
- Un financement adéquat de la CNMP.

ANNEXES

- **ANNEXE 1** : Répartition des marchés par institution, par mode de passation, par nature et par source de financement.
- **ANNEXE 2** : Listes des attributaires.

ANNEXE 1. REPARTITION DES MARCHES PAR INSTITUTION, PAR MODE DE PASSATION, PAR NATURE ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT

	NOMBRE DES MARCHES				MONTANT DES MARCHES EN FDJ			
	BUDGET NATIONAL	DON	FOND PROPRE	PRÊT	BUDGET NATIONAL	DON	FOND PROPRE	PRÊT
FOURNITURE	4	17	3	48	146 208 434	553 302 843	131 963 080	1 732 262 251
GRE A GRE	3		1	1	81 443 434		69 311 190	104 182 604
ADR			1				69 311 190	
EDD				1				104 182 604
M,ENERGIE	1				65 654 754			
M,INTERIEUR	1				8 840 900			
MASS	1				6 947 780			
OUVERTE	1	15	2	44	64 765 000	541 156 843	62 651 890	1 588 709 145
ADDS				3				100 628 582
ANPH	1				64 765 000			
ANSIE				2				726 371 624
ARULOS				16				244 553 753
CLE				1				17 253 760
CNSS			2				62 651 890	
CONSEIL REGIONAL		3				131 643 201		
M.SANTE				2				23 405 948
MAEPE-RH		5		11		128 684 670		217 055 121
MEFI				2				47 932 034
MENFOP		7		3		280 828 972		170 152 061
MENSUR				1				8 522 555
ODDEG				3				32 833 707
RESTREINTE		2		3		12 146 000		39 370 502
ADDS				2				33 096 102
ANSIE				1				6 274 400
MAEPE-RH		2				12 146 000		

PRESTATION INTELLECTUELLE		7	1	62		281 540 831	8 840 000	1 520 931 161
GRE A GRE				10				315 936 605
ADR				1				52 594 500
ANSIE				1				24 986 940
M.SANTE				1				16 291 422
MAEPE-RH				2				26 391 569
MEFI				5				195 672 174
OUVERTE		7	1	50		281 540 831	8 840 000	1 130 543 367
ADDS		1		3		6 571 350		15 480 000
ADR				4				134 236 702
ANSIE				2				36 747 219
ARULOS				13				318 363 316
CNSS			1				8 840 000	
EDD				2				156 097 200
M.SANTE				1				1
MAEPE-RH		4		13		82 393 501		320 761 942
MASS				1				3 300 001
MEFI				2				32 057 080
MENFOP				8				110 087 046
MENSUR		1		1		4 573 480		3 412 860
ONEAD		1				188 002 500		
RESTREINTE				2				74 451 190
ANSIE				1				16 700 040
CLE				1				57 751 150
TRAVAUX	15	19	4	28	1 523 590 609	1 477 529 225	154 306 102	16 171 960 599
GRE A GRE	3			2	156 066 950			152 651 705
PRIMATURE	1				52 621 950			
EDD				1				106 753 705
M,INTERIEUR	1				13 915 500			

M. JEUNESSE	1				89 529 500			
MAEPE-RH				1				45 898 000
OUVERTE	4	5	4	26	782 119 723	1 387 109 640	154 306 102	16 019 308 894
ADDS		2		8		1 370 859 192		567 414 068
ADR				2				12 908 965 260
ANPH	1				29 809 750			
ARULOS	1			7	76 458 000			1 181 822 502
CNSS			4				154 306 102	
CONSEIL REGIONAL		3				16 250 448		
DATUH	2				675 851 973			
EDD				5				287 387 275
MAEPE-RH				1				121 056 556
MENFOP				2				60 686 733
ONEAD				1				891 976 500
RESTREINTE	8	14			585 403 936	90 419 585		
DATUH	4				139 514 325			
MENFOP	4	14			445 889 611	90 419 585		
TOTAL	19	43	8	13 8	1 669 799 043	2 312 372 899	295 109 182	19 425 154 011

ANNEXE 2. LES LISTES DES ATTRIBUTAIRES

ATTRIBUTAIRES DJIBOUTIENS	NBRS DES MARCHES	MONTANT TOTAL EN FDJ
SAM	1	52 621 950
ABDILLAHI TAYSI	1	4 636 900
ABDILLAHI AHMED CHEICK(AL RAHMA)	1	32 573 200
ABU MISKA	1	45 898 000
AC,RIES	1	35 011 037
ADEN ALEXANDRE	1	7 137 800
AGRO VETO SARL	2	41 785 200
ALI OMAR WAIS	1	125 221 828
ALVIMA SARL	1	3 775 600
AL-ZAHRA	1	89 529 500
ASMA	1	21 496 250
AYANE MOHAMED WAISS	1	4 686 000
BACHA	1	3 907 200
BAIDAN MOHAMED MIYIR	1	6 973 620
BAKAR SADU	1	6 822 400
BARAKA	1	7 452 700
BCB INFO	3	68 779 500
BKS SARL	1	21 855 000
BODLEH	1	3 226 860
BOULALEH	1	8 429 000
CABINET ABAYADID&ABDOURAHMAN	1	21 219 600
CECA	1	6 220 235
D&B Company SARL	2	72 372 501
DAAYO	1	31 549 875
DCCI	1	3 019 200
DEKSAN BUREAUTIQUE	1	5 968 000

DEPANNALEC	1	53 363 000
DICO MEUBLES	3	77 707 818
DIS-PRO SARL	1	8 881 726
DJIB TRAVAUX ET SERVICE	1	142 948 518
DJI-FU SARL	1	667 173 410
ECG WAIS	1	17 158 858
ECO-BRIQUE	1	7 865 000
ECS	1	15 324 000
EDC	2	96 651 192
ENTREPRISE HOCHÉ	3	111 743 351
ENTREPRISE KENSSO	2	23 159 481
ETD WASSEL	1	30 032 050
ETS ABDI	7	219 003 096
ETS FOURREH	1	111 045 891
ETS SPCEMC	1	11 550 000
EUROMED TECHNOLOGY SARL	2	61 329 200
FALCON INTERNATIONAL	1	256 586 600
FOKA	1	4 504 800
GE TANI/AEC	1	40 603 950
GENAQ	1	60 754 050
GOBAAD	1	3 934 500
GROUPE AL GAMIL	1	5 854 520
GROUPEMENT AOUL & Group INMAA	1	121 056 556
G-TECH	2	148 903 365
HABON CONSTRUCTION	1	6 491 785
HALLES TRADING SARL	6	205 398 660
HAWK INTERNATIONAL	2	1 370 859 192
HODAN CONSTRUCTION	1	20 294 110
HORMOD	1	23 120 000
HORN AFRICA TECHNOLOGY SARL	1	24 986 940
HOUMED LOITA	2	131 681 755
HYPERCUBE	1	100 920 241

IDIL ALI ADEN	1	4 686 000
KAMIL	1	49 867 510
KPMG/EXCO	1	6 000 000
LIBAN KHADAR ABDI	1	4 473 000
LINPICO/CECA	1	20 364 224
LOUKMAN YACER COMPAGNY	1	9 863 950
M,H,A	1	13 915 500
M,IBRAHIM ABDI HADI	1	1
M. IDRIS OKIYE WAAIS	1	3 503 500
M.BOUH HOUSSEIN OFLEH	2	12 021 840
M.HASSAN OMAR RAYALEH	1	1
M.MOHAMED MOUSSA NOUR	1	6 480 000
MACHAALLAH	1	38 316 500
MANTRAC	1	19 726 257
MARILL AUTOMOTIVE	6	69 054 920
MATARA	1	82 073 950
MATERIEL SOLAR	1	64 765 000
MCG	1	68 351 497
MEF SOLUTION	1	18 200 000
MEGA BUREAUTIQUE	1	6 274 400
MEKO	1	7 811 148
Mme. OUMALKAIRE ABDI AINAN	1	5 378 145
NAJMOUDIN HAMOUD ABDI	1	4 260 000
NEW PROTECH	1	20 082 783
NOC	1	11 653 250
O'CON	3	772 002 825
ODYSEE AUDIT & Conseil	1	2 302 731
OMAR ALI ISMAEL	1	3 000 000
PBIS SARL	6	283 069 572
PKF	3	11 286 341
PLURI EXPERTISE	1	6 571 350
QUINCAILLERIE AL MOUMIN	6	233 990 155

QUNCAILLERIE SAID	1	10 188 750
RAYS	1	3 308 520
SAMCO SARL	2	9 885 150
SOCOPI	3	144 427 899
SOGEMA	1	625 451 383
SS HOUDEIDI GROUPE	1	4 208 210
STCD	6	154 175 889
TAMAMOUL	1	1 454 200
TANGUI SARL	1	25 200 000

ATTRIBUTAIRES ETRANGERS	NBR S DES MARCHES	MONTANT TOTAL EN FDJ
3EING	1	50 028 300
ADOPS/MIDAIR/DELTA 2 ZEMEN	1	102 367 296
AFRISTAT	1	95 685 877
AL AYUNI	1	12 873 954 223
BABAKAR FALL	1	16 028 540
C2D	2	31 477 110
CGCINT/HEICO	1	891 976 500
CHAUVIN ARNOUX	1	5 361 930
CHEICK DIAYE	1	15 153 368
CNUCED	1	74 871 000
EGIS VILLE AU GROUPEMENT EGIS CONSEIL	1	34 230 000
ENGIE	1	106 068 900
ENSAE	1	12 237 997
ERUDIT SARL-FEDUCIA CONSULTING GROUP	1	3 293 400
FRED ENGINEERING/B.T.E/ SAFI	1	30 507 750
GMBH/FICOMA CONSULTING/D.CONSULTING	1	50 783 776
GROUPEMENT GEREP Environnement 'Chef de file) Red Sea & Associates	1	13 533 454
HPR ANKH	1	13 932 450
HYDEA	1	106 753 705
HYDEA/ I.C.C.A	2	61 204 500
HYDROPONICS AFRICA	1	54 909 951
ICEA/ESPELIA/ARTELIA	1	188 002 500
IDROLEC	1	100 705 374
IOS PATNERS/ ECOPLANNET	1	57 751 150
KIEOS/FS CONSULTING	2	89 092 500
KSS/IAC/OMC	1	8 840 000

LAND RESSOURCES SARL	1	29 572 212
LINPICO/GEC INTER	2	52 402 980
LYONNET BOIS	1	104 182 604
M,ATABANAM SIMBOU	1	1
M.B. PORROGHO	1	16 700 040
M.BENELHADJ	1	3 540 000
M.ERIC KOUAM	1	15 527 619
M.RASAMIMANANA MBOLATIANA	1	2 414 280
MCG	2	61 162 682
OMAR KARAMOKO NDIAYE	1	1
OUMALKAIRE ABDI	1	5 739 500
PAPA DJIBRIL BA	1	16 028 540
SAEED MOHAMED AL GHANDI/SONS	1	69 311 190
SAFI	3	114 662 371
SAFI/QSOLUTION SERVICE	1	54 329 310
SAFI/TEC	1	20 171 334
SAHEL GLOBAL CONSULTING	1	16 931 256
SAMRELEC	1	50 048 152
SANTE ET DEVELOPPEMENT "SADEV"	1	16 291 422
SCET -TUNISIE	1	59 003 372
SOCIETE ADOPS	1	102 367 296
TAEP	1	52 594 500
(vide) (M.SANTE)	1	1

Listes des graphiques

GRAPHIQUE 1 : REPARTITION DES MARCHES PAR MODE DE PASSATION SELON LA NATURE DES MARCHES..... 9

GRAPHIQUE 2 : REPARTITION DES MARCHES PAR MODE DE PASSATION, PAR INSTITUTION, ET PAR NATURE.....

GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DES MARCHES PAR SOURCE DE FINANCEMENT (NOMBRES ET MONTANT).....

GRAPHIQUE 4 : NOMBRES (A GAUCHE) ET MONTANTS (A DROITE) DES MARCHES PAR INSTITUTION SELON LE TYPE DE FINANCEMENT.....

GRAPHIQUE 5 : REPARTITION DES MARCHES PAR NATURE ET PAR STATUTS DES ATTRIBUTAIRES.....

Listes des tableaux

TABLEAU 1 : REPARTITION DES MARCHES PAR INSTITUTIONS.....

TABLEAU 2 : REPARTITION DES MARCHES PAR NATURE.....

TABLEAU 3 : REPARTITION PAR PROCEDURE DE PASSATION AVEC LES MODES DE LA RECHERCHE DES MARCHES VALIDES PAR LA CNMP.....

TABLEAU 4 : NATIONALITE DES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES VALIDES PAR LA CNMP.....

TABLEAU 5 : REPARTITION DES MARCHES PAR SOURCE DE FINANCEMENT EXTERIEUR (EN NOMBRE ET EN VALEUR).....

TABLEAU 6 : LISTE DES AVENANTS APPROUVES PAR LA CNMP.....

TABLEAU 7 : MARCHES RESILIES EN 2021.....

TABLEAU 8 : Offres déclarées infructueuse